



Prime de vacances calcul

Par **LoL007**, le **05/03/2019** à **14:02**

Prime de vacances

Société sous syntec

On souhaiterais savoir si le montant global de la prime de vacances est divisible par le nombre de salariés de l'entreprise ou uniquement par le nombre de salariés qui seraient éligibles à l'attribution de cette prime

Exp prime à distribuer 5000e

10 salariés ds l'entreprise et seulement 7 éligibles

Doit on diviser les 5000e en 10 et attribuer la somme aux 7

Ou doit on diviser les 5000e en 7 et attribuer le montant aux personnes

Le calcul de la prime se fait par le total global de la masse des congés mais comment calculer ce montant :

. Basée du 1er juin au 31 mai de l'année suivante

Ou

. Basée du 1er janvier au 31 décembre de la même année

En vous remerciant

Par **P.M.**, le **05/03/2019** à **15:03**

Bonjour,

La prime de vacances est basée sur les salaires du 1er juin au 31 mai et est à répartir entre les salariés qui y ont droit, il est souvent pris 10 % de l'indemnité de congés payés de chaque salarié car la commission nationale d'interprétation de la SYNTEC a laissé toute latitude aux employeurs pour ses modalités d'attribution et de répartition...